



Compte-rendu du CTSA du 9 novembre 2023

I) Revalorisation des IFSE des personnels administratifs et ITRF :

Pour les ADJAENES de la filière administrative, une revalorisation forfaitaire de l'IFSE d'un montant annuel brut de 675€ sera mise en paiement sur paye de novembre 2023 avec effet rétro-actif au 1^{er} janvier 2023.

Pour les personnels de la filière ITRF sur des fonctions « systèmes d'information », sont éligibles à une revalorisation du régime indemnitaire les agents des corps de la filière ITRF informaticiens. Le gain brut forfaitaire annuel est de :

- ATRF : + 800€
- TECH RF : +1000€
- ASI : + 1100€
- IGE : + 1400€
- IGR : + 2000€

Le versement sera effectué sur paye de décembre avec effet rétro-actif au 1^{er} janvier 2023.

Les personnels de la filière ITRF hors DSIGE bénéficient également d'une revalorisation indemnitaire. Le gain brut forfaitaire annuel se décline ainsi :

- IGR : + 1100
- IGE : + 1000
- ASI : + 850
- TECH : + 700
- ATRF : + 600

Pour les ATRF, un forfait de +100€ supplémentaire est acté, au titre de la convergence avec la filière administrative. Le versement sera effectué sur paye de novembre avec effet rétro-actif au 1^{er} janvier 2023.

II) Calendrier des congés :

Le rectorat sera en organisation restreinte mais fermé au public pendant les congés de Noël : les collègues de jeunesse et sport travailleront ainsi que quelques autres personnels pour leur appui logistique. Les autres personnels devront poser des congés pour la période du lundi 25 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclus. Il en va de même en DSDEN.

De la même manière, pour la période d'été, le rectorat sera en organisation restreinte du jeudi 1^{er} au dimanche 18 août 2024 inclus.

La DSDEN 55 et la DSDEN 88 seront, elles, fermées au public du lundi 29 juillet au dimanche 18 août 2023 inclus.

La DSDEN 54 sera fermée au public du jeudi 25 juillet au dimanche 18 août 2023 inclus.

Nous ferons tous le pont le vendredi 10 mai 2024, il faudra donc penser à poser un congé ce jour-là.



III) Questions diverses :

-Complément indemnitaire annuel : Versement sur paye de décembre d'un CIA de 550€ bruts toutes catégories confondues pour l'ensemble des titulaires.

-RENOIR RH : Les recrutements pour apporter de l'aide au service sont en cours

-Rémunération des contractuels : Si un contractuel remplace sur un poste de catégorie C, il aura une rémunération de catégorie C, s'il remplace sur un poste de catégorie B, il aura une rémunération de catégorie B. Mais dans la réalité, les missions peuvent être différentes, parfois plus élevées que la catégorie sur laquelle ils sont recrutés.

Un document cadre, concernant les contractuels, sera rédigé quand les discussions ministérielles auront abouti et Mme Jeannin n'exclue pas, si le cadre le permet, de pouvoir verser un CIA aux contractuels à l'avenir.

-Indemnité de télétravail : Elle a été versée en octobre, sauf pour les services qui n'ont pas encore fait remonter leurs données. Cela a été régularisé sur le réel (jours télétravaillés) mais ensuite ce sera fait sur la base d'un forfait, en fonction des jours potentiellement télétravaillés sur l'année et le versement sera alors trimestriel.

-Prime de pouvoir d'achat (PPA) : une explication de cette prime a été publiée sur PARTAGE.

Le calcul se fait sur le brut du traitement + indemnités + prime REP + NBI + compensation CSG + SFT + IDA + Indemnité de résidence.

Il faut vérifier le montant car il y a eu quelques erreurs, qui seront régularisées.

-Petit Saurupt : Problèmes d'infiltrations. Il n'y a pas de solutions à court terme, il faudrait changer les fenêtres. Les travaux sur le toit terrasse n'ont pas été satisfaisants et devront être revus.

-Problèmes de chauffage au rectorat : Il y a eu un souci technique à l'allumage, une société a dû intervenir. Et 3 jours ont été perdus avant le rallumage effectif dans le bâtiment principal. En octobre, le chauffage correspondait à 550€ de dépense par jour. Le bâtiment du Petit Saurupt consomme 3 fois plus que le bâtiment principal du rectorat alors qu'il est 3 fois plus petit.

-Parking du rectorat : la DAF n'a pas eu connaissance de nouveaux incidents par rapport à des voitures garées à l'extérieur de l'enceinte et abimées.

Pour les vacances d'hiver et de printemps, l'expérimentation du parking ouvert à tous sera prolongée. Pour l'instant, le quota de places par service va rester le même. Une réflexion est en cours sur l'ouverture de places de parking supplémentaires

-Crous : le dialogue avec le CROUS va être repris pour faire des demandes sur la possibilité d'un plat unique et une meilleure qualité de la nourriture. Il pourrait y avoir des usagers dans ces groupes de concertation.